

## DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2026-09

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 12 FÉVRIER 2026

Le bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 27 mai 2026, en présentiel et visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS,  
Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

#### Approuve

- **Le compte-rendu de la séance du 12 février 2026**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée en présentiel et en visioconférence, le 27 mai 2026

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS



**PARC NATIONAL  
DE LA VANOISE**  
135, Rue du Docteur Jullianc  
73000 CHAMBERY  
FRANCE